



Annexe 3-2 Servitudes d'Utilité Publique

e) A5 - Servitude d'Aqueduc - plans

Révision du PLU

Nîmes, vers un projet de ville durable

PRESCRIPTION
le 29/05/2010

PROJET ARRÊTÉ
le 30/09/2017

APPROUVÉ
le 07/07/2018

MODIFICATION
le / /

RÉVISION ALLÉGÉE
le / /

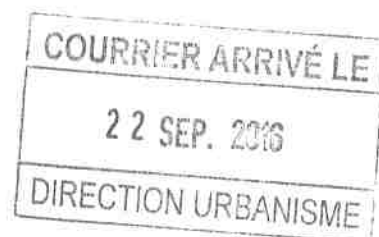
MISE À JOUR
le / /

Annexe 3-2

Servitudes d'Utilité Publique

e) A5 - Servitude d'Aqueduc

- parcelles LS 507, 511 – traverse du Tadorne + plan
- parcelle DP 331 – rue de la Crucimèle – rue Bonfa + plan



SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

A titre de servitude réelle et perpétuelle, Nîmes Métropole a obtenu un droit de passage d'une canalisation souterraine d'eau potable. Ce droit de passage s'applique de plein droit au propriétaire du fonds servant et à ses ayants droits ainsi qu'à tout nouveau propriétaire du fait du transfert de propriété de ladite parcelle.

Ce droit de passage s'exerce pour la conduite 450 mm sur une largeur d'environ 3 m pour la conduite 800 mm sur une largeur de 4 m de part d'autre de l'axe de la conduite et sur une longueur d'environ 30 m telle que son emprise est figurée au plan ci-annexé.

L'emprise de la servitude sur la parcelle LS 511 correspond à la surface totale de la parcelle soit environ 52 m², l'emprise de la servitude sur la parcelle LS 508 est d'environ 268 m² ce qui représente une emprise totale sur les deux parcelles d'environ 320 m².

La génératrice supérieure de la conduite est située à une profondeur minimale de 60 cm. Nîmes Métropole pourra, le cas échéant, créer des branchements pour alimenter des parcelles riveraines sans que ces travaux ne puissent sortir de cette emprise.

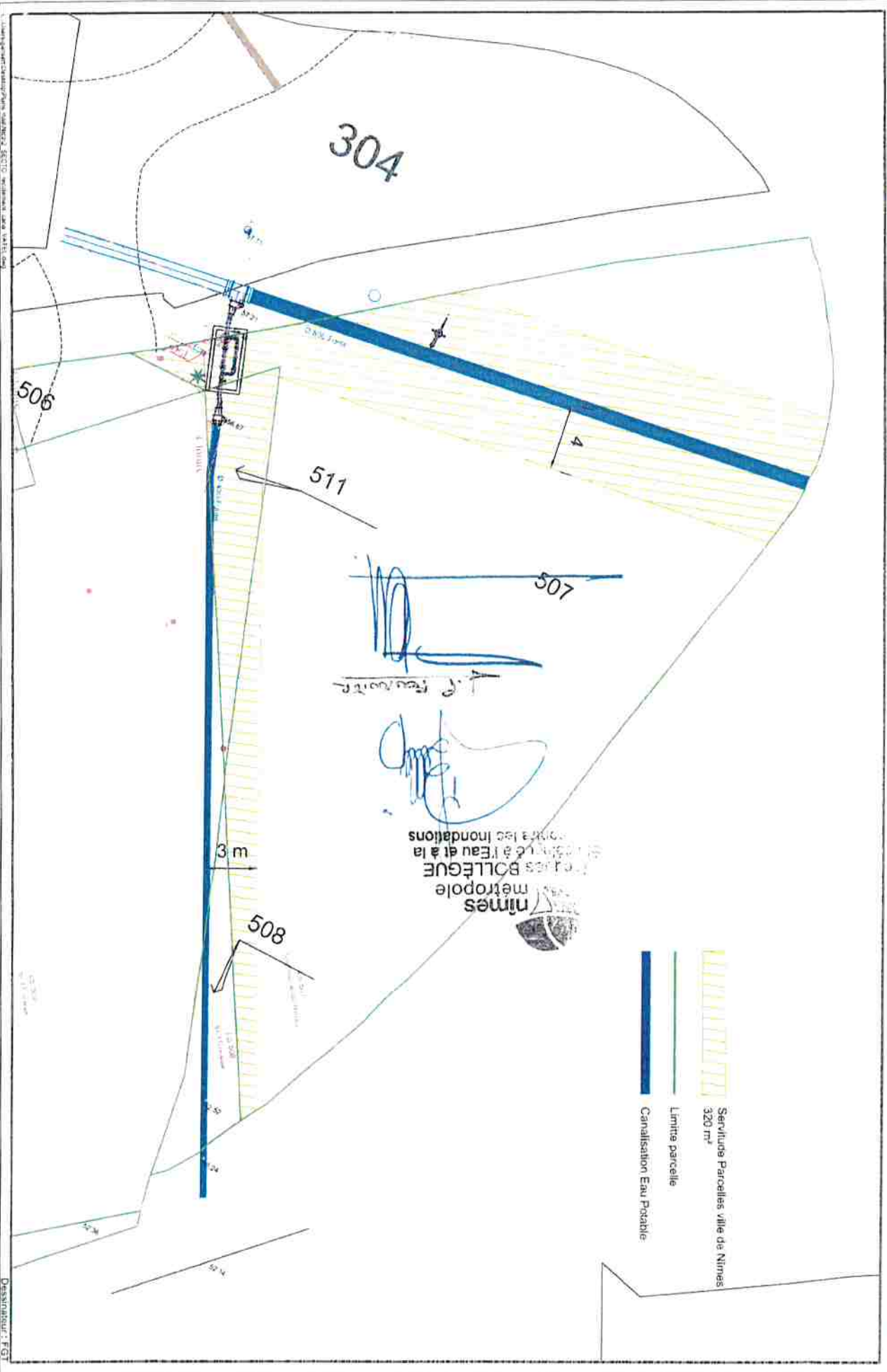
DESIGNATION

Section	N°	adresse	Surface
LS	507	Traverse du Tadorne	10 a 92 ca
LS	511	Traverse du Tadorne	00 a 52 ca

MENTIONS D'ENREGISTREMENT ET DE PUBLICATION

Publié et enregistré le 17 mars 2016
Au service de la publicité foncière de Nîmes 1er Bureau
2016 D N°4817
Volume : 2016 P N° 2825

PLAN D'EMPRISE DE SERVITUDE PARCELLES 507 et 511 - Commune de Nîmes
Nîmes - Traverse du Tadoine - AEP Ø800 et Ø400



Limites des parcelles cadastrales, voir le plan de situation en annexe

Dessinateur: FGT



SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE

A titre de servitude réelle et perpétuelle, Nîmes Métropole a obtenu un droit de passage d'une canalisation souterraine d'eau potable. Ce droit de passage s'applique de plein droit au propriétaire du fonds servant et à ses ayants droits ainsi qu'à tout nouveau propriétaire du fait du transfert de propriété de ladite parcelle.

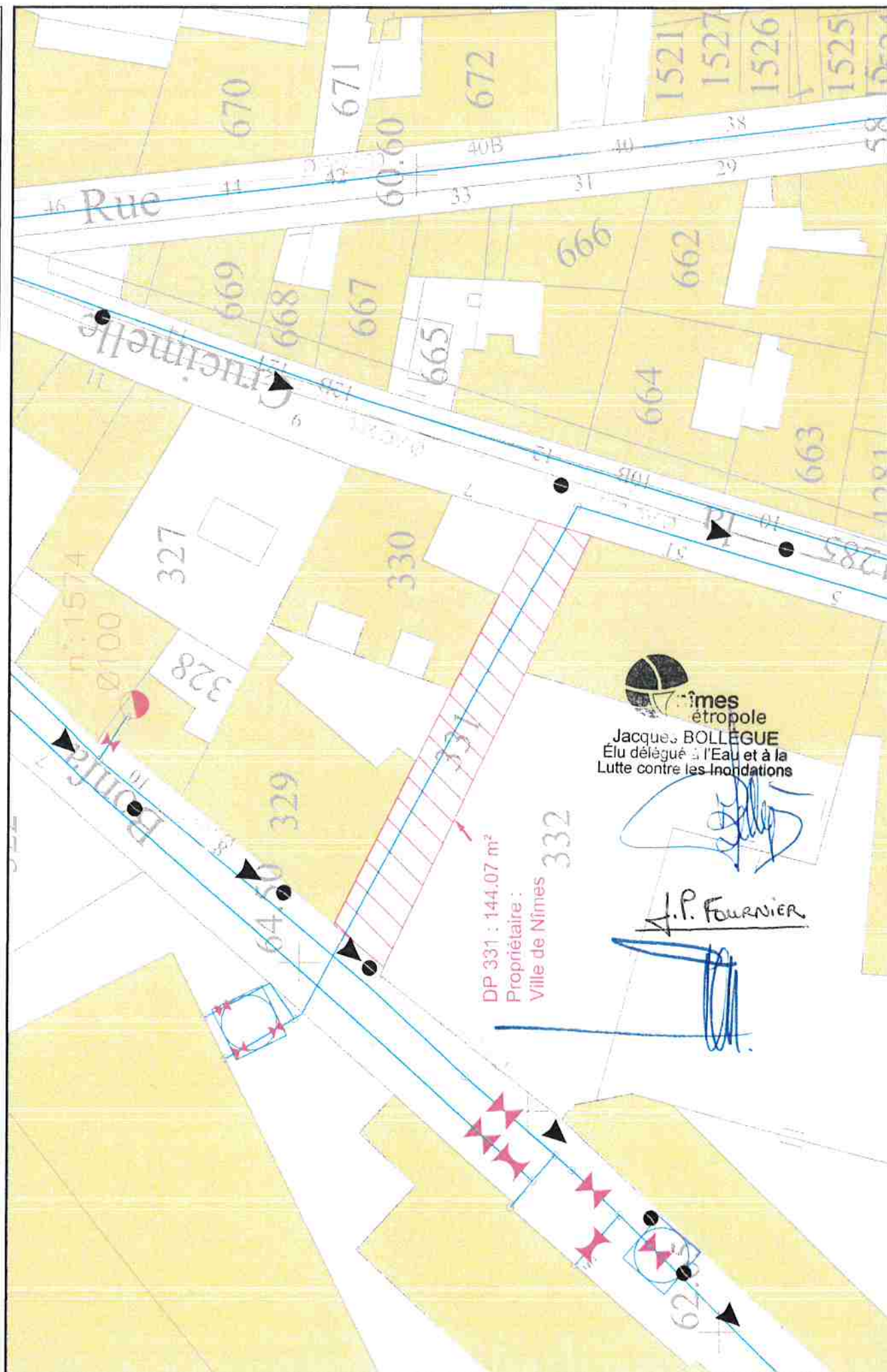
Ce droit de passage s'exerce sur toute la surface de la parcelle telle que son emprise est figurée au plan ci-annexé. La génératrice supérieure de la conduite est située à une profondeur minimale de 60 cm. Nîmes Métropole pourra, le cas échéant, créer des branchements pour alimenter des parcelles riveraines sans que ces travaux ne puissent sortir de cette emprise.

DESIGNATION

Section	N°	adresse	Surface
DP	331	Rue Crucimelle – Rue Bonfa	145 m ²

MENTIONS D'ENREGISTREMENT ET DE PUBLICATION

Publié et enregistré le 17 mars 2016
Au service de la publicité foncière de Nîmes 1er Bureau
2016 D N°4823
Volume : 2016 P N° 2828





3-2 Servitudes d'Utilité Publique
Servitude d'Aqueduc

Révision du PLU